

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie réuni le 25 octobre 2024, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la Convention de Réserve Foncière n°100997 du 13 décembre 2013 signée entre la Commune de Carpiquet et l'EPF de Normandie,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter** l'extension de périmètre de l'opération 926835 - 14 – CARPIQUET « REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE » et d'acquérir, à la demande de la Commune de Carpiquet, la parcelle cadastrée section BI n°122, sise sur la Commune de Carpiquet, d'une superficie de 1 376 m<sup>2</sup>.

**De majorer** l'enveloppe projet de 316 000 € pour être portée à 2 415 000 € HT.

**D'approuver** la caducité de la convention de réserve foncière en date du 13 décembre 2013, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la convention d'intervention à compter de la signature de cette dernière.

**D'autoriser** le Directeur Général à signer, avec la Commune de Carpiquet, une convention d'intervention.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

29 OCT. 2024

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,



**L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques**

Corinne GOILLOT